

## **RESOLUTIONS ADOPTEES**

### **POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT**

Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du CMF n°19-2008 du 26 août 2008  
Siège social : Rue Hédi Nouria -1030 Tunis

### **Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2021**

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et après avoir entendu la lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020, approuve sans réserve les états financiers arrêtés au 31/12/2020 tels qu'ils sont présentés ainsi que le rapport du conseil d'administration. Elle approuve les opérations conclues au sens des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales mentionnées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

**Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité**

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2020.

**Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité**

#### **TROISIEME RESOLUTION**

La SICAV étant devenue une SICAV de capitalisation, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de capitaliser entièrement les sommes distribuables de l'exercice clos le 31/12/2020, comme suit :

	<b>En Dinars</b>
Résultat d'exploitation de l'exercice 2020	4 048 829,514
Régularisation du résultat d'exploitation	449 365,141
Report à nouveau - Exercice 2019	-
<b>Sommes capitalisées de l'exercice 2020</b>	<b>4 498 194,655</b>

**Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité**

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation de Monsieur Sami MEKKI en qualité d'Administrateur, décidée par le Conseil d'Administration du 20 octobre 2020, en remplacement de Monsieur Jawher FERJAOUI pour la période restant à courir de son mandat soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

**Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité**

### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2020 à 2500 dinars brut par administrateur.

**Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité**

### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Président du Conseil d'Administration à donner pouvoir à toute personne désignée par lui à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publicité des décisions de la présente Assemblée.

**Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité**